



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

PREFET DE LA MAYENNE

A V I S D ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Une enquête publique se déroulera sur les communes d'Argentré, Bazougers, Le Genest-Saint-Isle, Loiron et Saint-Berthevin du **2 mars au 31 mars 2015 inclus**, concernant la demande d'autorisation des installations, ouvrages, travaux ou activités en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, présentée par Eiffage Rail Express dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire. Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente jours, le dossier sera déposé en mairies d'Argentré, Bazougers, Le Genest-Saint-Isle, Loiron et Saint-Berthevin, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture.

A titre indicatif, les horaires d'ouverture des mairies sont les suivantes : Saint-Berthevin (siège de l'enquête) lundi de 13h30 à 17h30 ; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; samedi de 8h00 à 12h00 // Argentré : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18h00 // Bazougers : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 17h00 à 18h00 ; mercredi de 8h30 à 12h00 ; samedi de 9h00 à 12h00 // Le Genest-Saint-Isle : du mardi au samedi de 8h30 à 12h15 et du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00 // Loiron: lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre spécialement ouvert à cet effet dans chacune des mairies. Celles-ci pourront être également adressées au commissaire enquêteur : soit par écrit à la mairie siège de l'enquête à l'adresse suivante : mairie de Saint Berthevin – à l'attention de M. Loïc ROUEIL, commissaire enquêteur – Place de l'Europe - BP 4255 – 53 942 Saint Berthevin cedex ou en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante accueil@ville-saint-berthevin.fr, en précisant en objet « à l'attention du commissaire enquêteur – LGV-BPL mesures compensatoires ». Elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête.

M. Loïc ROUEIL, cadre retraité de France Télécom, est désigné commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement, celui-ci sera remplacé par M. Roger PERRIER, major de gendarmerie en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public selon le calendrier suivant :

Lieu	DATE	HEURE
Mairie de Saint-Berthevin	Lundi 2 mars 2015	13h30 à 16h30
Mairie de Loiron	Vendredi 6 mars 2015	15h00 à 18h00
Mairie de Bazougers	Samedi 14 mars 2015	9h00 à 12h00
Mairie du Genest-Saint-Isle	Mercredi 18 mars 2015	9h15 à 12h15
Mairie d'Argentré	Mercredi 25 mars 2015	15h00 à 18h00
Mairie de Saint-Berthevin	Mardi 31 mars 2015	14h30 à 17h30

Le dossier comporte une étude d'impact. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement n'était pas requis dans le cadre réglementaire applicable à l'époque de la réalisation de celle-ci. L'ensemble des éléments du dossier peuvent être consultés dans les mairies accueillant le dossier d'enquête, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne www.mayenne.gouv.fr.

Toute information peut être demandée auprès d'Eiffage Rail Express – 22 avenue Henri Fréville – CS 80836 – 35 200 RENNES cedex 2 ; Mme Sandrine CHOTARD tél : 02.99.92.83.00).

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête par le préfet de la Mayenne est une autorisation au titre de la loi sur l'eau ou un refus motivé.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant au préfet de la Mayenne, direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau des procédures environnementales et foncières, 46 rue Mazagran, CS 91507 - 53015 Laval cedex.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes citées ci-avant, à la préfecture de la Mayenne et sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne (adresse ci-dessus) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions établis par le commissaire enquêteur devront adresser leur demande à Monsieur le préfet de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières - CS 91507 - 53015 LAVAL cedex.

